



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

16, rue Emile Gabory

44330 VALLET

☎ : 02.40.33.95.00

Projet pédagogique

2014-2016

www.champilambart.fr/ecole-de-musique

<http://www.champilambart.fr/ecole-de-musique/>

TABLE des MATIERES

INTRODUCTION	P.3
I. VALEURS PEDAGOGIQUES	P.3
1. <i>Dispenser un enseignement musical de qualité visant une pratique artistique amateur autonome</i>	
2. <i>Tendre vers un enseignement global</i>	
3. <i>Importance de l'implication de l'élève</i>	
II. CONTEXTE GENERAL DES ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS	P.5
1. <i>La structure</i>	
2. <i>L'équipe administrative et pédagogique</i>	
3. <i>Le public</i>	
4. <i>Le parc instrumental de prêt</i>	
III. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	P.7
1. <i>Disciplines proposées</i>	
2. <i>Les différents dispositifs pédagogiques proposés</i>	
2.1. <i>Sensibilisation – initiation</i>	
2.2. <i>L'apprentissage d'un instrument</i>	
2.3. <i>Les pratiques collectives</i>	
3. <i>L'accompagnement de l'élève : suivi et évaluation</i>	
IV. ACTIONS PEDAGOGIQUES et ARTISTIQUES COMPLEMENTAIRES	P.13
1. <i>Les actions de diffusion</i>	
2. <i>Autres propositions pédagogiques</i>	
3. <i>Les partenaires associés à ces démarches</i>	
V. CONCLUSION, BILAN	P.16

INTRODUCTION

Ce projet pédagogique s'appuie sur le travail et la réflexion menée par l'équipe pédagogique de l'Ecole Municipale de Musique depuis janvier 2014. Il expose les valeurs communes à l'ensemble de l'équipe pédagogique et détaille les orientations et missions préconisées dans le projet d'établissement, en lien avec les réalités territoriales.

Comme énoncé dans le projet d'établissement, l'Ecole Municipale de Musique de Vallet se définit comme :

- Un lieu favorisant dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique ;
- Un lieu d'apprentissage et de formation de musiciens amateurs autonomes autour du développement des pratiques collectives ;
- Un lieu ouvert sur la vie scolaire, sociale et culturelle ;
- Un lieu de propositions et de mise en œuvre d'actions culturelles.

L'idée première de ce document consiste à décrire l'ensemble des actions proposées par l'Ecole de musique et de préciser les objectifs principaux visés par l'équipe enseignante pour chaque discipline.

Il nous paraît en effet primordial de mettre à plat nos objectifs et mettre à disposition des parents un outil clair de communication.

Plusieurs étapes sont intervenues dans la structuration de ce projet d'école :

- L'évolution de l'organisation et des contenus en Formation Musicale (FM),
- La création de nouveaux ensembles,
- L'ouverture de nouvelles classes instrumentales,
- La rédaction d'un nouveau projet d'établissement durant l'année 2013-2014 et validé par le conseil municipal en février 2015.

En parallèle, l'évolution des pratiques culturelles, les mutations des méthodes pédagogiques ont motivé et rendu nécessaire le fait de remettre à jour et renouveler le projet pédagogique de l'EMM. Pour les mêmes raisons, ce document sera régulièrement revu et mis à jour afin de transcrire au plus près les orientations et réalités de l'établissement.

I. VALEURS PEDAGOGIQUES :

1. Dispenser un enseignement musical de qualité visant une pratique artistique amateur autonome.

L'un des principaux objectifs de l'EMM est de permettre à tous les élèves de parvenir à un certain degré d'autonomie dans leur pratique musicale et instrumentale. Dans ce sens, sa vocation première vise à être un véritable centre de formation et de pratique artistique et non uniquement un lieu de « consommation » de loisirs culturel.

Le développement de l'autonomie de l'élève se fait à travers des propositions pédagogiques multiples :

- Le rythme des études s'établit sur des projets artistiques concrets : auditions publiques, concerts, animations sur différents sites de la commune, etc. (en solo, musique de chambre, chœur ou orchestre).
- Des cours de formation musicale sous forme de cours de pratique collective lors desquels les élèves amènent leur instrument dès la première année.
- La mise en valeur des pratiques collectives : la participation à une pratique collective n'est pas encore perçue et vécue comme indispensable par tous. Une communication dans ce sens auprès des parents et des élèves dès la première

année d'inscription est menée afin de placer cette pratique au cœur des études musicales. En effet, la pratique collective de la musique tant vocale qu'instrumentale est un élément fondamental qui motive les élèves. Elle leur permet de découvrir des répertoires, des styles, des esthétiques et aussi de vivre concrètement les éléments constitutifs de la musique et compléter les éléments vus en cours d'instrument et de formation musicale (précision du rythme, justesse, recherche de la sonorité, du phrasé, écoute, etc.).

2. Tendre vers un enseignement global en améliorant la cohérence et la transversalité entre les différentes disciplines.

Un malentendu apparaît souvent sur la réalité de ce qu'implique « apprendre la musique » qui se traduit d'abord dans les faits par « apprendre un instrument » qui restreint considérablement le champ de l'apprentissage. Les différentes disciplines doivent être perçues et pensées comme complémentaires les unes des autres (instrument, chorale, formation musicale, pratique collective) ; il nous paraît donc important de chercher à rendre cohérent au maximum le parcours de l'élève au-delà de la spécificité de la situation de chaque cours.

→ Un échange régulier au sein de l'équipe (idées, expériences vécues, projets, ...) permet cette cohérence de l'action pédagogique et une réelle unité de la formation proposée. Ce lien se fait à travers :

= des réunions pédagogiques régulières portant sur des thèmes divers, selon les besoins et demandes des professeurs.

= des conseils de classes.

= une réflexion et une mise à plat des objectifs Formation Musicale - instruments pour une harmonisation des contenus des programmes.

→ Par ailleurs, l'aménagement de présences artistiques, de rencontres régulières avec différents artistes permettra d'enrichir et rendre plus concret l'enseignement proposé par les professeurs.

3. Importance de l'implication de l'élève et de son entourage

S'il est une évidence que la pratique musicale doit faire référence à des notions de plaisir et de loisirs, elle ne doit pas cacher la notion d'effort et d'implication demandée pour une progression vers un résultat satisfaisant, élément principal de la motivation. En effet, fréquenter l'école de musique, c'est s'ouvrir à l'idée de découverte, de connaissance, mais aussi de régularité, d'assiduité et de travail quotidien. Cela sous-entend une présence dans l'établissement et un travail soutenu dont les familles ne perçoivent pas toujours l'importance au départ et dont l'organisation se heurte souvent à des difficultés sur l'aménagement du temps de l'enfant (temps de présence hebdomadaire, problèmes de transports...).

Afin de palier à cet aspect, il apparaît primordial de communiquer et informer au plus tôt les parents sur ce point. Ainsi, une réunion pour les nouveaux inscrits a été mise en place depuis septembre 2014 et sera reconduite tous les ans.

Pour les enfants et les adolescents, le rôle de la famille est primordial : celle-ci peut encourager, soutenir, aider l'enfant à s'organiser. Elle peut être le témoin et le stimulateur d'un prolongement de cours à la maison. La famille est donc invitée à rencontrer les enseignants et/ou la direction régulièrement et à leur indiquer toute remarque éventuelle concernant la motivation, le travail et l'épanouissement de l'enfant.

II. CONTEXTE GÉNÉRAL DES ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS :

1. La structure :

A l'origine école associative, l'établissement est aujourd'hui municipal depuis 1990.

Les cours sont assurés au Centre Emile Gabory – rue Emile Gabory – 44330 Valllet.

Un projet de construction de nouveaux bâtiments pour l'EMM est en cours depuis 2014. Un comité de pilotage a été mis en place fin 2014 et se réunit régulièrement afin de suivre et élaborer ce projet.

2. L'Equipe administrative et pédagogique :

→ **Le secrétariat** est assuré par Christelle Brunet, employée à mi-temps sur l'EMM (son autre mi-temps étant consacré au secrétariat de la salle de spectacle du Champilambart).

Il est localisé au Centre culturel Le Champilambart – route des Dorices – 44330 Vallet

→ **La direction** est assurée par Tiphaine Grenier-Segalen. Ses missions sont multiples :

= Concevoir, organiser et assurer la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique, en concertation permanente avec les professeurs et tous les partenaires externes concernés.

= Susciter la réflexion et l'innovation pédagogique.

= Définir les actions de diffusion et de création liées aux activités organisées à l'école de musique.

= Mettre en œuvre les partenariats dans le domaine éducatif, culturel et social sur le territoire de rayonnement de l'école.

= Participer à la concertation avec les autres structures d'enseignement artistique du territoire.

= Assurer la relation avec les élus et les services de la collectivité territoriale.

= Anticiper et déterminer les besoins de son établissement en personnel (proposer le recrutement d'enseignants le cas échéant) ainsi qu'en matériel (pédagogique, instrumental, équipement, ...).

→ **L'équipe pédagogique** : 14 professeurs enseignent au sein de l'EMM.

L'équipe enseignante est là pour encadrer, conseiller, évaluer.

= Les professeurs enseignent la (ou les) pratique(s) musicale(s) correspondant à leurs compétences et à la définition de leur fonction.

Ils participent, en dehors de leur temps de cours imparti aux activités liées à leur fonction d'enseignant (concertations pédagogiques, auditions et autres manifestations organisées par l'EMM) et participent ainsi à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre par une concertation régulière.

Il apparaît également important de reconnaître pour l'ensemble des professeurs la nécessité d'une formation continue.

Hélène ARCHEREAU	Technique vocale, Chorale ado
Marie ARNAUD	Piano
Clara BODET	Clarinette
Nicolas GAUTIER	Saxophone, atelier jazz
Tiphaine GRENIER-SEGALLEN	Guitare, ensembles de guitares
Cécile JAROUSSEAU	Formation musicale, éveil musical, chorale enfant, interventions en milieu scolaire
Mathias LEDUC	Trombone, tuba, Orchestre à vents II
Jean-Charles LEFEBVRE	Flûte traversière
Corinne LEPILEUR	Violon, orchestre à cordes, chorale adulte, NTE
Florent LERAY	Trompette, Orchestre à vents I
Anne-Sophie PASQUIER	Accordéon
Cédric PRUVOST	Formation musicale, cornemuse, pipe band, percussions brésiliennes, interventions en milieu scolaire
Valéry SAUSSEREAU	Percussions, batterie, ensemble de percussions
Anne-Hélène SICARD	Violoncelle, ensemble de violoncelles

→ Les instances de concertation :

Dans une optique de transparence et de communication, plusieurs instances de concertation coexistent au sein de la structure.

- La concertation pédagogique :

= Réunions pédagogiques lors desquelles les professeurs abordent toutes sortes de sujet ayant trait au fonctionnement pédagogique et aux projets ; ces réunions sont planifiées régulièrement au cours de l'année.

= Conseils de classes : temps de concertation entre professeurs en charge d'un même élève (lien FM, instrument, pratique collective).

- Le conseil d'établissement :

La pertinence des projets soutenus, la cohérence des actions élaborées, leurs rédactions et leurs mises en œuvre, doivent permettre à l'établissement de proposer un enseignement de qualité, adapté aux demandes et besoins des publics.

Ainsi, l'articulation entre les compétences des enseignants, les moyens budgétaires de la collectivité et les demandes des publics doit faire l'objet d'une réflexion permanente entre les élus, les enseignants, les parents d'élèves et les différents partenaires potentiels.

Le conseil d'établissement est une instance dynamique offrant un espace de concertation, de proposition, de circulation des informations et des idées quant à la vie quotidienne de l'établissement ; il a pour fonction de permettre aux élus, aux responsables administratifs et pédagogiques, élèves, parents d'élèves de se rencontrer périodiquement (une à deux fois par an) afin de parler de la vie de l'établissement.

3. Le public :

- Le territoire :

L'école de musique de Vallet est un service public local proposé par la commune de Vallet. L'établissement ouvre ses inscriptions (dans la limite des places disponibles) aux habitants enfants et adultes de Vallet, La Boissière-du-Doré et La Regrippière.

Pour les ensembles instrumentaux, orchestres et différents ateliers, les inscriptions ne sont pas limitées à un territoire.

Tourné prioritairement vers un public de jeunes élèves s'engageant dans un apprentissage, l'établissement accueille dans la mesure de ses possibilités les adultes.

- Les disciplines :

L'année 2015-2016 va voir l'ouverture des inscriptions aux élèves de La Chapelle-Heulin, Le Pallet et Mouzillon pour les instruments non enseignés à l'école de musique associative « Fortissimo », soit le violoncelle et la cornemuse.

- Les effectifs :

Pour l'année 2015-2016 l'école de musique compte 255 inscrits (dont 77 adultes).

Sur les 256 inscrits, 138 élèves suivent un cours d'instrument.

4. Le parc instrumental de prêt

- Les modalités de prêt :

Prêt accordé pour un an – Tarif établi en fonction du coefficient familial.

- Instruments pouvant proposer une location-prêt :

- | | | |
|----------------|--------------------------------|----------------|
| - 3 violons | - 4 violoncelles | - 2 Accordéons |
| - 2 cornets | - 1 trompette | - 2 xylophones |
| - 1 trombone | - 2 tubas (Harmonie de Vallet) | |
| - 3 saxophones | - 5 flûtes | |

III. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

1. Disciplines proposées.

14 instruments enseignés.

11 ensembles instrumentaux proposés.

INITIATION	Eveil musical (3 cours)
	Parcours instrumental
DISCIPLINES INSTRUMENTALES et VOCALE	Piano
	Guitare
	Violon
	Violoncelle
	Clarinette
	Saxophone
	Flûte traversière
	Trompette
	Trombone
	Tuba
	Cornemuse
	Accordéon
	Batterie
	Percussions
Technique vocale	
PRATIQUES COLLECTIVES	Chorale enfant
	Chorale ado
	Chorale adulte
	Ensemble de guitares (2 cours)
	Ensemble de violoncelles
	Orchestre à cordes
	Orchestre à vents (2 cours)
	Atelier jazz
	Ensemble de percussions
	Percussions brésiliennes
	Pipe band

2. Les différents dispositifs pédagogiques proposés : présentation et objectifs.

2.1. Sensibilisation – Initiation :

→ **L'éveil musical** : Séances de 45 minutes hebdomadaires ; groupe d'une dizaine d'enfants.

Temps de sensibilisation proposé aux jeunes enfants de MS, GS et CP.

Les enfants apprennent de manière collective, sensorielle et ludique les bases de la musique, chantent, s'accompagnent rythmiquement avec des percussions, découvrent les familles instrumentales, écoutent et commentent ce qu'ils entendent. C'est un premier contact avec les éléments techniques fondamentaux (pulsation, sons qui montent, qui descendent, aigu/grave, fort/doux, rapide/lent) ; des déplacements dans l'espace permettent d'approivoiser et intégrer les notions de temps, de vitesse et de rythme.

° **Objectifs de l'année découverte 1 : Moyennes sections de maternelle.**

- Susciter la curiosité : découverte des esthétiques, des instruments, de la diversité des propositions de l'établissement.
- Créer un climat de confiance au sein d'un groupe donné. Susciter et stimuler la dynamique de groupe par laquelle les facultés créatrices, sociales et personnelles sont mises en valeur.
- Présence physique, engagement, recherche du geste musical, prise de conscience du corps dans l'espace et dans le temps.
- Jouer ensemble : bouger, écouter, inventer, s'exprimer, tenir un rôle dans le groupe
- Développer la concentration, la mémorisation, la coordination.
- Se familiariser avec le vocabulaire spécifique
- Préparer l'enfant à un enseignement musical potentiel par l'ouverture au monde sonore, à l'écriture, à l'écoute et à l'exécution de différentes musiques.
- Commenter une écoute (ressenti, émotions, avis personnel) : s'exprimer, donner son avis, traduire la musique par des mouvements corporels ou à l'aide de dessins (couleurs, paysages, dynamiques).

° **Objectifs de l'année découverte 2 : Grandes sections de maternelle.**

- Poursuivre la découverte et les objectifs de l'année découverte 1
- Construire la motivation
- Se situer dans un contexte collectif et artistique
- Développer l'aisance corporelle
- Acquérir le vocabulaire spécifique
- Approche du langage écrit au 2ème semestre

° **Objectifs de l'année découverte 3 : CP.**

Pour cette troisième année d'éveil, il s'agit d'une sensibilisation à l'écriture musicale, à travers l'apprentissage de la flûte à bec :

- Déchiffrage de partitions
- Lecture de notes et de rythmes simples
- Mise en pratique sur un instrument abordable et « relativement » facile à utiliser pour des enfants de 7 ans

→ **Le parcours instrumental** : A partir du CE1, Cours de 30 minutes.

D'année en année, nous nous apercevons qu'il n'est pas facile pour un enfant de faire le choix d'un instrument. Pour cela, l'ensemble des professeurs a souhaité mettre en place un « parcours instrumental » à l'intention principalement des élèves de CE1 mais également des autres enfants indécis sur le choix d'un instrument.

Mis en place en 2010-2011 avec 3 instruments au choix ; il propose aujourd'hui 4 instruments au choix depuis 2012-2013.

° **Organisation :**

Lors de l'inscription, l'enfant choisit quatre instruments qu'il pratique à tour de rôle par périodes de 8 semaines à raison de 30 minutes hebdomadaires ; il participe également à la chorale chaque semaine. Ces cours d'initiation instrumentale se déroulent par groupes de trois ou quatre suivant le nombre d'inscrits. L'instrument pratiqué reste à l'école de musique. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'effectuer deux années consécutives de parcours instrumental.

° **Objectifs :**

- Offrir la possibilité de découvrir plusieurs instruments avant de faire (ou non) un choix pour un apprentissage instrumental.
- Prendre conscience des affinités que chacun peut développer envers tel ou tel mode de jeu, sonorité, famille d'instruments.
- Accéder à une approche rudimentaire des techniques d'apprentissages spécifiques à un instrument.

2.2. L'apprentissage d'un instrument – pour tous à partir de 8 ans (CE2).

L'inscription dans une discipline instrumentale implique le suivi de trois cours hebdomadaires complémentaires :

- Un cours d'instrument de 30 minutes.
- Un cours de formation musicale d'1h ou d'1h15 selon le niveau.
- Un cours d'ensemble instrumental, à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} année selon l'instrument et la maturité de l'enfant.

Apprendre à jouer d'un instrument demande du temps. Ainsi, un parcours complet comprend trois cycles en instrument (un cycle durant entre quatre et six ans selon chaque élève) et deux cycles de trois ans en formation musicale.

→ La formation musicale :

Afin de préparer et accompagner l'élève dans son apprentissage instrumental et son intégration aux différents ensembles de l'école, le cours de formation musicale est organisé en deux cycles de trois ans. Il s'agit ici de développer des compétences musicales et transversales que l'enfant pourra réinvestir dans d'autres domaines tout au long de sa vie, avec le souci constant de créer des passerelles avec l'apprentissage instrumental (lien à la pratique instrumentale, vocale, collective dès la première année).

° *Objectifs généraux de la Formation musicale* :

Le CYCLE I :

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
FM 1 ou FM1 ados	FM2 ou FM2 ados	FM3 ou FM3 ados

Le premier cycle (trois premières années) se déroule sous forme d'ateliers de pratiques collectives : les élèves viennent avec leurs instruments et expérimentent ainsi directement les différents éléments musicaux abordés. De cette façon, les notions de solfège indispensables à l'apprentissage, sont reliées directement à une pratique instrumentale ou vocale ; approche beaucoup plus pertinente et véritablement complémentaire à l'apprentissage instrumental.

Pas de travail à la maison demandé (ou exceptionnellement). Cours d'1 h.

- Apprendre à s'écouter et à écouter les autres.
- Savoir se placer dans un ensemble instrumental.
- Travail de l'autonomie dans le groupe.
- Acquisition d'une méthode de travail.
- Connaissance des possibilités de son instrument.
- Evaluation/auto-évaluation autour des 4 grands axes :
 - ✓ Le rapport de soi aux autres (socialisation),
 - ✓ Le rapport de soi au répertoire (connaissance),
 - ✓ Le rapport de soi à sa motivation (investissement),
 - ✓ Le rapport de soi à sa pratique (progression).

Le CYCLE II :

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Préparatoire 1 (P1)	Préparatoire 2 (P2)	Brevet

Le second cycle voit la réintroduction du cours de Formation Musicale sous une forme plus « classique », l'enfant étant alors plus apte à comprendre un enseignement davantage axé sur les aspects théoriques de la musique.

Travail à la maison demandé. Cours d'1h15.

- Révision, mise en pratique et approfondissement des objectifs du Cycle 1.
- Donner à l'élève les outils principaux pour une pratique musicale et instrumentale la plus autonome possible
- Développer l'autonomie de l'élève au sein d'un ensemble instrumental.

→ **La formation instrumentale :**

L'élève apprend à mettre en action son ressenti, son corps, sa compréhension du langage musical, pour un geste instrumental de plus en plus précis et élaboré au cours des années. Il découvre l'expressivité musicale liée aux différents styles musicaux existants. Cet apprentissage demande un entraînement quotidien et permet de s'impliquer progressivement au sein des pratiques collectives.

Les cours peuvent être individuels, en binôme ou à trois selon les possibilités et les propositions du professeur ; l'organisation peut également éventuellement évoluer au cours d'une année selon les besoins et l'évolution de l'élève. En effet, l'apprentissage par cours semi collectifs peut être une réponse pour une stimulation des enfants entre eux, leur permettant une prise de conscience des difficultés rencontrées par les uns et les autres. L'adulte enseignant n'est plus le seul élément référent et les élèves peuvent donc par ce mode d'apprentissage, partager, échanger, et la notion de jouer prend beaucoup plus vite son sens dans ce cadre.

Les cycles du cursus instrumental proposent une souplesse permettant de respecter la progression individuelle de chacun tout en donnant un cadre (un cycle pouvant aller de 3 à 6 ans selon l'âge et la maturité et la progression de l'enfant).

Temps de formation en individuel ou en semi-collectif (groupes de 2 ou 3), 30 minutes par élève.

° **Objectifs généraux de l'apprentissage instrumental :**

Le CYCLE I : Phase d'engagement dans une pratique instrumentale : mise en place des bases d'une pratique instrumentale individuelle mais aussi collective, accompagnée d'acquisitions théoriques adaptées à l'âge de l'élève.

Approches pédagogiques utilisées : importance d'un équilibre entre oralité, imitation, mémorisation et lecture.

- Découvrir, s'approprier son instrument = bon équilibre corps/instrument ; mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments de l'expression musicale.
- Développer l'écoute de soi, de l'autre.
- Développer la motivation, le plaisir de jouer, la curiosité musicale, base vers l'autonomie.
- Acquérir une méthode de travail adaptée à l'âge de l'enfant et au temps pouvant y être consacré.
- Découvrir la pratique collective.
- Apprendre à se produire devant un public.
- Lecture et compréhension d'une partition = savoir aborder et analyser un morceau pour sa réalisation musicale : analyse des phrases, observation, style, caractère, nuances, etc. = vocabulaire spécifique.
- Ouverture musicale et culturelle.

Le CYCLE II : correspond à une phase d'approfondissement des acquis du Cycle 1 ; vers une plus grande autonomie.

- Développement et approfondissement des éléments abordés en Cycle 1 = écoute, aisance et équilibre corporels, sens musical.
- Utiliser le langage et les termes musicaux appropriés dans le travail instrumental ; expression d'un ressenti, d'un avis sur un morceau.
- Développement et approfondissement d'une méthode de travail propre à chacun : autonomie, approfondissement du sens critique (écoute de soi, des autres...).
- Lecture et interprétation en autonomie de partitions de moyennes difficultés.
- Développement de la découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument.
- Pratique régulière de la musique d'ensemble.
- Production régulière des élèves en audition (et autres prestations organisées par l'école de musique).
- Travail plus approfondi de l'interprétation à l'instrument.

2.3. Les pratiques collectives

Les différents ensembles de l'école de musique proposent des espaces de rencontres, d'échanges, de créativité qui permettent aux élèves de valoriser leurs acquis. Les pratiques collectives sont proposées rapidement aux élèves pour qu'ils fassent le lien entre les différents enseignements et qu'elles deviennent la dynamique de la vie de l'école (dès la 2^{ème} ou 3^{ème} année d'instrument selon l'élève).

Certains ensembles sont également ouverts sans pratique instrumentale préalable ou parallèle, comme les chorales enfant, ado, adulte ainsi que l'atelier de percussions brésiliennes.

Les ensembles sont adaptés et adaptables en fonction des projets soutenus par l'équipe pédagogique. Ils sont aussi les moteurs d'une diffusion régulière, participant à la dynamique de la vie culturelle de la commune.

Dans ce cadre, l'enfant s'engage à participer à toutes les séances, répétitions, comme aux auditions et concerts programmés tout au long de l'année.

D'une manière générale, **les objectifs des cours d'ensemble** sont :

- Concrétiser les aspects abordés en cours de formation musicale et instrumentale,
- Développer la capacité de s'intégrer dans un groupe : y avoir et tenir sa place vers une certaine autonomie de chacun au sein du groupe.
- Apprendre à s'écouter et écouter les autres pour constituer un ensemble homogène = écoute, intériorisation d'une pulsation, apprendre à se repérer dans un groupe instrumental.
- Ouvrir la découverte de répertoires variés.
- Valoriser au travers d'actions de diffusion, la démarche de chacun dans ses apprentissages.

→ **Ensembles et ateliers proposés :**

° **La chorale enfant :** Accessible aux enfants à partir du CE1.

Les enfants découvrent le plaisir de chanter, ils interprètent des chansons en respectant leur caractère et participent aux auditions. Il s'agit de donner aux enfants la possibilité d'une pratique vocale polyphonique ou non leur permettant de découvrir des répertoires adaptés et variés afin d'approfondir les mécanismes de la musique d'ensemble.

Séances de 45 minutes hebdomadaires. Pour cette pratique collective, la formation musicale n'est pas obligatoire. Dans le cas de l'inscription au parcours instrumental, l'enfant est amené en parallèle à participer à la chorale enfant.

° **La chorale adulte :**

Ensemble vocal proposant aux adultes d'apprendre à chanter avec d'autres à plusieurs voix, sans forcément avoir besoin de savoir lire la musique. Un échauffement vocal au début de chaque répétition permet de découvrir et travailler les aspects techniques nécessaires à une interprétation de qualité.

Le répertoire est varié, selon les projets de l'année et les demandes.

Durée : 1h30.

° **Les orchestres à vents :**

Deux classes d'orchestres accueillent les élèves instrumentistes à vents et percussionnistes : un premier niveau à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} année et un deuxième à partir de la 4^{ème} ou 5^{ème} année. Le travail consiste à initier les élèves à l'écoute collective, à l'intériorisation d'une pulsation et à la découverte des autres instruments sur la base d'un répertoire de pièces classiques, variétés et jazz.

Durée : 1 heure.

° **L'orchestre à cordes :**

À partir de la 2^{ème} année d'instrument ; répertoire classique et traditionnel. Violons, violoncelles, pianos.

Durée : 1 heure 30.

° **L'ensemble de violoncelles :**

Dès la première année d'instrument. Cet ensemble accueille également d'autres instruments selon le répertoire interprété.

Durée : 1 heure.

° **Les ensembles de guitares :**

Deux ensembles sont proposés au sein de l'école : le premier permet aux guitaristes d'accéder à une pratique collective dès la 2^{ème} année ; le deuxième pour les élèves plus avancés.

Durée : 45 mn et 1 heure.

° **L'ensemble de percussions :**

Cet ensemble est composé de claviers (xylophone, vibraphone, marimba), batteries, timbales et petites percussions.

Durée : 1 heure

° **L'atelier jazz :**

Initiation à l'improvisation et au phrasé à partir d'un thème de jazz. Découverte et développement d'un répertoire de musiques actuelles. Ouvert à ceux qui ont une pratique de l'instrument d'environ 4 ans.

Durée : 1 heure

° **L'atelier de percussions brésiliennes :**

Atelier de percussions dans l'esprit des différentes sambas brésiliennes : samba, carioca, samba reggae, samba rock, samba funk, agrémentées de chants brésiliens. Cet atelier est ouvert à tous, musiciens ou non à partir de 15 ans.

Durée : 1h30.

3. L'accompagnement de l'élève : suivi et évaluation

- Le SUIVI de l'élève : Lien aux parents.

Les parents doivent pouvoir être associés à la démarche d'apprentissage de leur enfant en encourageant l'élève à s'impliquer par une pratique personnelle régulière.

= De manière plus ou moins informelle, les parents sont tenus de prendre régulièrement des nouvelles concernant l'apprentissage de leur(s) enfant(s) ; par ailleurs, les professeurs se tiennent à disposition des parents et les informent de tout problème ou questionnement si nécessaire.

= Un sondage auprès des parents a été effectué en février/mars 2015 afin d'affiner et améliorer les outils mis à disposition des parents. Aujourd'hui, le lien aux parents se fait à travers les bulletins semestriels, une réunion d'information pour les nouveaux arrivants en début de chaque année, des informations par mail et par voie d'affichage. Enfin, un espace d'informations réservé aux parents a été mis en place à la rentrée 2015-2016 dans le couloir d'accueil de l'EMM.

- L'ÉVALUATION de l'élève :

L'évaluation doit servir de support au développement de l'autonomie de l'élève ; il s'agit de permettre à l'élève de se situer dans sa progression, de mesurer ses acquis par rapport à ses capacités réelles ainsi que de l'encourager et souligner son implication. Ainsi, plusieurs éléments sont retenus pour l'évaluation des élèves :

- **Les conseils de classes** en milieu d'année : rencontre et discussion entre les différents professeurs en charge d'un même élève permettant de faire le point et le lien sur son apprentissage dans les différentes disciplines. Un bilan sera refait en fin d'année pour certains élèves si nécessaire.

- Les **notions de cycles** permettent de situer l'élève dans sa progression (grille précise d'acquisitions propre à chaque instrument).

L'élève est informé de ce qu'est un cycle, ce que l'on attend de lui et doit savoir se situer dans sa progression. Les niveaux sont donc à mettre à jour chaque année par le professeur ; ces niveaux apparaissant sur le bulletin semestriel.

- Les **comptes rendus semestriels** doivent être le reflet de la progression de l'élève ; ils doivent être une base pour les parents à travers des éléments concrets permettant de situer leur enfant dans son apprentissage et leur donner des pistes aux parents pour son accompagnement à la maison.

Ainsi, pour la rédaction de ces bulletins, nous portons notre attention sur plusieurs éléments :

→ Pour les « **Savoir-être** » :

- Travail personnel, motivation.
- Problème éventuel d'assiduité aux cours.
- Comportement.
- Curiosité, esprit d'ouverture.
- Point particulier sur la pratique collective lorsque l'élève est concerné (comportement, investissement, etc.).

→ Pour les « **Savoir-faire** » : cela consiste en une description des capacités réelles de l'élève et de ses acquisitions techniques lui permettant de se situer dans sa progression (tant instrumentalement que musicalement) :

- Concernant les cours d'instrument : chaque professeur se base sur la grille d'acquisition propre à son instrument.
- Concernant la FM :

1er cycle – FM1, FM2, FM3 : contrôle continu ; appréciations.

IIème cycle : P1, P2, Brevet : contrôle continu ; notes ; passage ou non de l'élève au niveau supérieur selon les résultats.

- Par ailleurs, l'évaluation peut également passer par la mise en place de tous **types d'actions visant le développement de la motivation et la progression de l'élève** : rencontre avec un intervenant extérieur, master-class, projet interclasses, projet inter-écoles, etc.

IV. ACTIONS PEDAGOGIQUES et ARTISTIQUES COMPLEMENTAIRES

1. Les actions de diffusion.

La diffusion constitue un axe majeur de l'activité de l'école ; elle est de ce fait, totalement intégrée à la formation des élèves. En effet, l'apprentissage instrumental passe également par des mises en situation de production artistique. Encadrés et préparés par les enseignants, ces temps de diffusion répondent à la programmation annuelle de l'école de musique dans divers lieux de la commune ; cela donne par ailleurs également l'occasion de faire connaître à d'autres publics les activités de l'école et sa vitalité.

La programmation de l'EMM se compose chaque année :

- D'auditions publiques ou concerts d'élèves (environ 6 dans l'année + maison de retraite et IME).
- De participation à des événements municipaux particuliers : fête de la musique ; carnaval des enfants ; événements ponctuels comme des inaugurations de bâtiment, etc.
- De projets spécifiques à une ou plusieurs classes.

Ce type de manifestation vise :

- À mettre en situation d'interprète les élèves quel que soit son niveau d'étude.
- À rendre compte aux parents, aux autres usagers de l'école et au-delà, des résultats de son travail de formation contribuant ainsi tout au long de l'année à la vie culturelle de la commune. Situation enrichissante de partage et d'échange entre élèves, parents et enseignants ; l'audition présente, mobilise, valorise l'acte d'apprentissage au sein de l'école.
- À former un public d'auditeur-spectateur

2. Autres propositions pédagogiques.

→ Les projets d'école :

En parallèle à ces événements de diffusion, l'école de musique souhaite développer des projets en partenariat avec des artistes ou structures extérieurs à l'équipe pédagogique.

Ainsi, par exemple, pour l'année 2015-2016 :

- Un projet avec le compositeur Gerardo Le Cam a été mis en place ; les **objectifs** de ce projet sont :
 - Participer au développement des pratiques collectives et à leur mise en valeur ;
 - Tendre vers une harmonisation de l'apprentissage musical et instrumental de l'élève en améliorant la cohérence et la transversalité entre les différentes disciplines enseignées. Ainsi, l'aménagement de présences artistiques au sein de l'école de musique permettra à l'élève d'enrichir son parcours, diversifier les offres d'enseignements proposées par les professeurs et rendre les notions musicales toujours plus concrètes.
 - Mettre en place un projet fédérateur et unificateur tant pour l'ensemble de l'équipe pédagogique que pour la quasi totalité des élèves de l'école (motivation, travail commun).
 - Créer une rencontre entre les élèves et un compositeur ; espace de discussion et découverte de ce métier.

▪ Un autre projet autour de la prévention sur les risques auditifs dans les écoles de musique est également prévu en 2015-2016 à travers lequel il s'agit de :

- Sensibiliser et informer le personnel, les élèves et parents d'élèves de l'école de musique aux risques auditifs et aux mesures préventives liés à une exposition sonore dans le cadre de la pratique musicale.
- Encourager la mise en œuvre de mesures de protection individuelles et collectives dans les écoles de musique et les espaces de pratiques.
- Amener chacun à inclure cette prévention dans ses pratiques musicales et pédagogiques.

Projet commun avec les écoles de musique Sol-en-Vigne et Fortissimo qui inclut plusieurs angles d'approches :

→ **1 exposition « Encore plus fort »** : sur site pendant 15 jours.

- 8 panneaux explicatifs (abordent la physique du son, la physiologie de l'oreille, les atteintes auditives possibles, les gestes pour se protéger),

- Tête acoustique : pour évaluer le niveau sonore des baladeurs.
- Boîte à filtres à utiliser sur le logiciel libre audacity : simulations d'atteintes auditives (acouphènes, pertes auditives...) sur de la musique ou des conversations.
- Indicateur de bruit pour réaliser soi-même des mesures instantanées de niveaux sonores
- DVD « Hein ? » d'AgiSon : plusieurs chapitres sur la physiologie de l'oreille, témoignages de musiciens, prévention, physique du son, réglementation.

→ **1 intervention auprès des profs** sur l'oreille (Physiologie, Son, Législation) ainsi que sur la dynamique de prévention et la pédagogie par Michel Bonhoure, régisseur son et formateur.

→ **1 table ronde publique** (profs, parents, élèves, élus ...) par David Morand, directeur-adjoint de l'école de musique Loire-Divatte.

→ **Découverte du monde du spectacle :**

▪ Dans le cadre du partenariat de l'Ecole de Musique avec le Champilambart, des visites de la salle de spectacle par des élèves de l'école ont été organisées tout au long du premier trimestre 2014-2015. Afin de toucher un maximum d'élèves, ce sont les 11 classes de Formation musicale ainsi que les élèves de la Chorale enfant qui ont eu rendez-vous sur leur créneau de cours pour une rencontre avec l'un des techniciens du lieu.

A travers ces rencontres, il s'agissait pour les élèves de :

- Se placer dans une position de découverte du monde du spectacle et participer à des temps d'échanges avec des professionnels.
- Se familiariser et s'approprié autrement un lieu où ils ont l'habitude de se produire : développer une meilleure connaissance du personnel et des éléments techniques associés au lieu dans l'optique de permettre à chacun de mieux vivre les moments d'auditions.

Ces rencontres seront renouvelées chaque année. Toujours dans le cadre des classes de formation musicale, elles concerneront :

- Les premières années (FM1 et FM1Ados) : présentation de l'espace scénique, approche ludique de la technique, découverte de la salle de spectacle et des acteurs.
- Un niveau intermédiaire (P1 – 4^{ème} année de FM) : découverte plus intensive sur le son et la lumière, essais micros, etc. + assistent à une balance professionnelle dans le cadre de la programmation
- Les élèves en dernière année de FM (Brevet – 6^{ème} année de FM) : balance pédagogique.

▪ Ce partenariat avec le Champilambart permet également de proposer des spectacles à tarifs préférentiels pour les élèves de l'école sur certains spectacles de sa programmation.

▪ Par ailleurs, selon les possibilités, le Champilambart pourra régulièrement ouvrir ses portes aux élèves de l'école de musique lors de répétitions générales d'artistes programmés.

→ **Interventions hors les murs :**

Les cours proposés à l'Ecole de Musique ne permettent pas de toucher tous les publics. Afin d'élargir l'accès des usagers à la musique, des actions de sensibilisation sont dispensées dans différentes structures par trois enseignants de l'école titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI). Ainsi, plusieurs types d'interventions sont menés chaque année :

- Interventions en milieu scolaire : dans les écoles maternelles et primaires publiques et privées de Vallet et La Regrippière.
- Participation aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans les 2 écoles primaires publique et privée de Vallet en 2014-2015.: 2 professeurs de l'EMM.
- Actions de sensibilisation musicale en direction du secteur de la petite enfance (Halte garderie) et de personnes en situation de handicap (Institut Médico-Educatif - I.M.E.).

3. Les partenaires associés à ces démarches :

Conformément aux missions définies par la charte et le SNOP, l'EMM suscite et accueille des partenariats nécessaires à l'exercice de ses missions.

→ **Les structures d'enseignement musical du territoire :**

Sur la Communauté de Communes de Vallet (CCV) : Ecole de musique associative « Fortissimo ».

Sur un territoire plus large : les écoles associatives intercommunales « Sol-en-Vigne » et « Loire-Divatte ».

→ **L'Education Nationale :**

Pour les interventions en milieu scolaire et les TAP.

→ **Le tissu socio-éducatif local :**

IME, RAM, Halte-garderie.

→ **Autres services culturels de la commune et de la CCV :**

La médiathèque « Mille et une pages » basée à Vallet (CCV)

Le Champilambart

→ **Autres :**

Projet Culturel de Territoire (PCT) – Pays du Vignoble

Conseil général de Loire-Atlantique

Musique et Danse en Loire-Atlantique (MD 44)

V. CONCLUSION : BILAN, POINTS À DÉVELOPPER et/ou À AMÉLIORER

Par l'évolution de ses orientations et de ses offres pédagogiques, par une réflexion régulière sur ses pratiques pédagogiques mais également par la recherche de propositions innovantes d'encadrement et d'accompagnement, l'Ecole Municipale de Musique cherche à diversifier les portes d'accès au domaine musical.

Ainsi, à travers les différents éléments exposés dans ce document cette structure apparaît comme un établissement dynamique :

- Une équipe pédagogique investie dans la vie de l'école et de son territoire ; prête dans l'ensemble à se remettre en question pédagogiquement afin d'adapter régulièrement les actions auprès des élèves et répondre au mieux à leurs attentes et aux objectifs de chacun.
- Une implication dans la vie culturelle de la commune, voire sur un territoire plus large.
- Un éventail d'offres de disciplines artistiques relativement large et complet.
- La présence pédagogique dans toutes les écoles maternelles et primaires, ainsi que dans les structures spécialisées du territoire des communes de Vallet et de La Regrippière.

Des points restent cependant à améliorer et à faire évoluer (certains étant déjà en cours de changement) : les locaux, le temps pédagogique de certaines disciplines encore trop faible par rapport au reste de l'école (important pour un équilibre cohérent), ou encore la communication interne envers les parents.

Aujourd'hui, certains CONSTATS et les QUESTIONS en découlant alimenteront de nouvelles réflexions afin de faire évoluer certains aspects :

Constats :

- Souvent arrêt des études musicales avant la fin du 1er cycle, voire au milieu du cycle II (soit au bout de quatre ou cinq ans dans l'école). Pourtant les élèves n'ont pas pu totalement acquérir ce qui a motivé leur inscription, à savoir les bases d'une pratique autonome de la musique. Les raisons sont multiples : l'arrivée au lycée (horaires et charge de travail non compatibles avec la poursuite d'une activité musicale) ; les problèmes de transports (venir trois fois à l'école de musique peut être un frein pour certains) ; choix à faire entre plusieurs activités ; etc. Au final, la population des 14-20 ans apparaît difficile à fidéliser.
- Les élèves écoutent très peu de musique dite « classique » chez eux, ni n'assistent souvent à des concerts.
- Il n'existe pas d'espace au sein de l'école de musique pour l'accueil des pratiques amateurs, espace de répétition, d'accompagnement.

Questionnements et pistes de réflexion :

→ Quelle place pour les élèves souhaitant suivre un parcours d'apprentissage personnalisé, avec un objectif précis d'apprentissage ?

→ Ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Ainsi, la proposition d'un cursus complet pourrait-elle coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et/ou sur contrat (à partir d'un âge et/ou niveau déterminé) ?

→ Place de la pratique amateur : place et projet d'un accompagnement des pratiques amateurs pour la nouvelle école (contrats d'objectifs ; ateliers collectifs)... dispositifs à imaginer, à créer.

= réflexion dans la mesure des possibilités futures, l'EMM pourrait encadrer des groupes amateurs constitués, les mettre en relation avec le tissu culturel local et leur proposer une dynamique de diffusion.

Ainsi, trois principaux éléments seront donc approfondis lors de ces prochaines années, à la fois dans l'optique de construction du nouveau bâtiment mais également dans le souhait de répondre au mieux à l'évolution des publics et à leurs besoins :

- * Offrir des modalités de formation plus souples pour certaines tranches d'âge ;
- * Apporter une réponse pédagogique et adapter les contenus de nos enseignements vers de nouveaux publics ;
- * Ouvrir l'élève à la découverte d'une culture musicale large en lui faisant découvrir des esthétiques musicales spécifiques variées (musique dite « classique », musiques actuelles, musiques extra-européennes, ...).